FORMATION 70h RECRUTEMENT DURGENCE SUR LES MÉTIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT



RÉGION PAYS DE LA LOIRE

P. 2

Objectifs et durée de la formation

P. 3

Spécificités pour les demandeurs d'emploi

P.4

Offre de formation du 2nd semestre 2023

IFAS partenaires

P.5

Contacts en Région Pays de la Loire

FAVORISER LES RECRUTEMENTS DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET DU GRAND-ÂGE

RENFORCER LES BESOINS EN COMPETENCES ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Cette note, à l'attention des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, porte sur l'offre régionale des formations de 70h pour participer aux soins des personnes âgées en établissement médico-social ou en établissement de santé sur des postes d'agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ), en renfort des aides-soignants.





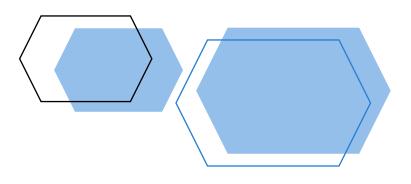


UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE...

OBJET DE LA FORMATION

Destinée au personnel en poste dans les établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les établissements de santé, pour assurer en toute sécurité l'accompagnement des personnes âgées sur des missions habituellement dévolues aux aides-soignants (soins d'hygiène et de confort, alimentation, élimination, sommeil, approche relationnelle) sous la responsabilité du personnel d'encadrement et en collaboration avec l'ensemble des soignants, cette formation est également accessible, sous conditions, aux demandeurs d'emploi souhaitant exercer dans ces secteurs.





DURÉE

10 jours ou 70 heures de formation en présentiel, le dernier jour de formation étant réalisé à distance des précédentes séquences sous forme de retours d'expérience d'une journée (ou 7h).

Un complément de 3 jours ou 21h (ou plus si besoin) de formations supplémentaires proposés aux demandeurs d'emploi pour leur permettre d'appréhender le milieu professionnel du soin avec les établissements sanitaires et médico-sociaux partenaires et en collaboration avec les Fédérations d'employeurs. Le dispositif de PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) est retenu en Région avec une prise en charge financière par Pôle Emploi. Le demandeur d'emploi conserve ce statut pendant cette période d'immersion avec une couverture garantie par la Sécurité Sociale.

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 10 et 15 avril 2021, Article 11 nouveau relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.





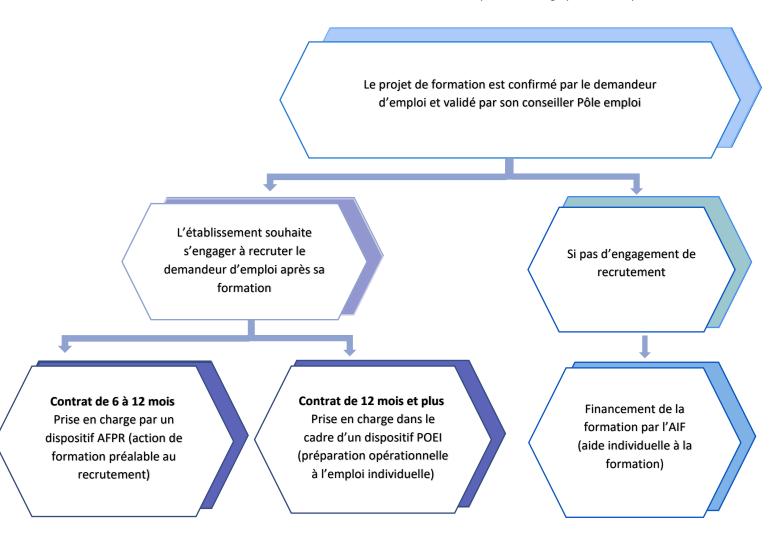
PARCOURS SPECIFIQUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Etape 1 : mise en place d'une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de 3 jours ou 21H (ou plus si besoin) avec le conseiller référent du demandeur d'emploi ou par le conseiller entreprise de l'établissement (composer le 3995 pour contacter le service entreprise de son pôle de proximité)

Pendant cette période qui permet de découvrir le milieu professionnel du soin, la personne garde son statut de demandeur d'emploi. Elle n'est pas rémunérée par l'établissement.

Etape 2 : si le projet professionnel dans le secteur du soin est confirmé, la formation de 70h est mise en place pour le demandeur d'emploi.

Modalités de prise en charge par Pôle Emploi



Pour avoir plus d'informations concernant les modalités de prise en charge par Pôle Emploi, il convient de prendre contact avec un correspondant Pôle emploi.







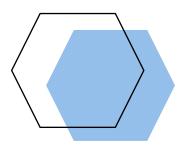
UNE OFFRE SUR LES 5 DÉPARTEMENTS

POUR LE 2ND SEMESTRE 2023

L'offre est notamment assurée par des Instituts de Formation d'aidessoignants (IFAS) sur l'ensemble de la Région selon un calendrier défini. Les inscriptions se font auprès des IFAS préalablement répertoriés.

192 places de formation sont ouvertes sur les 5 départements des Pays de la Loire, éventuellement complétées, selon les demandes et possibilités des organismes de formation. Chaque session de formation regroupe 12 participants.

Les IFAS inscrivent l'action de formation et les sessions de formation sur le réseau Carif-Oref à partir de la plateforme régionale. La formation est alors accessible par les Conseillers des Agences Pôle emploi. Le demandeur d'emploi peut également se positionner directement sur l'offre répertoriée par le Carif-Oref.



LES IFAS PARTENAIRES

POUR UNE INSERTION FACILITEE DANS L'EMPLOI... ET LA FORMATION AS

Retrouvez sur le site de l'ARS toutes les informations utiles ainsi que l'offre de formation (sous réserve de modification) mise en place en concertation avec l'ARS Pays de La Loire et avec l'appui de la MATAF : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/formation-en-renfort-des-aides-soignants-et-aes-dans-le-cadre-de-la-campagne-de-recrutement

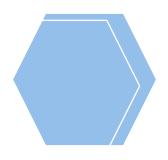
Consulter le QR-code ci-dessous pour accéder directement au calendrier de formation pour le 2nd semestre 2023.











CONTACTS UTILES

IFAS ET CORRESPONDANTS PÔLE EMPLOI

Département 53	IFAS CH Mayenne	02 43 08 22 26
		secretariat-ifsi@ch-mayenne.fr
	IFAS IFSO Laval	02 43 69 59 05
		ifaslaval@ifso-asso.org
	IFAS CH Laval	02 43 91 65 01
		Instituts.FormationContinue@chlaval.fr
Département 85	IFAS CHD La Roche sur Yon	02 51 36 62 07
		ifsi@ifps-vendee.fr
	IFAS du GRETA-CFA de Vendée	02 51 93 41 61
		ifas.0850146x@ac-nantes.fr
Département 72	IFAS CH Le Mans	02 43 43 28 14
		ifas@ch-lemans.fr
	IFAS PSSL	02 44 71 34 43
		ifsi@pole-pssl.fr
Département 49	IFAS CHU Angers	02 41 35 36 08
		DIEF-FormationContinue@chu-angers.fr
	IFAS IFSO Angers	02 41 72 17 17
		ifasangers@ifso-asso.org
	IFAS Lycée Julien Gracq Beaupréau	02 41 49 64 32
		ifsi@ch-cholet.fr
Département 44	IFAS CPPS Rezé	02 40 47 10 98
		ifas@cpps-aidesoignant.fr
	CRFP Croix Rouge Compétence Nantes	02 40 29 47 48
		crfp.paysdelaloire@croix-rouge.fr
	IFAS CHU Nantes	02 40 84 68 14
		laurence.leleu@chu-nantes.fr

Vous êtes en contact avec un demandeur d'emploi intéressé par le secteur du soin ? Contacter votre agence Pôle emploi de proximité. Numéro unique 3995



